

Association suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 374

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'enfant sous le régime soviétique

Notes prises à une conférence de M. Méquet (B.I.T.) à l'Union des Femmes de Genève.

... Dès sa naissance, tout est mis en œuvre pour faire de l'enfant un camarade, puis un communiste. Aucune différence entre enfants de parents mariés ou non mariés; on fera de chacun d'eux un membre actif de la société, en s'efforçant de veiller à sa santé et à son éducation sociale.

La mère a droit à un congé de huit semaines avant et huit semaines après la naissance. Elle reçoit dès cet instant un salaire. La mortalité infantile a diminué: 16 % jusqu'à un an (Suisse 5,7 %; Hongrie 19 %; Roumanie 20 %); les logements défectueux restent la cause principale des maladies qui atteignent le jeune âge. Les consultations pour nourrissons, soins aux mères, ont augmenté de 400 en 1925 à 1500 en 1931. 30.000 crèches et garderies existaient en 1925; il y en a maintenant 190.000.

De plus en plus, l'Etat s'efforce de former l'enfant par les crèches; les parents vont à leurs occupations, à leurs loisirs même, et les enfants restent à la crèche. On estime à 11 millions le nombre des enfants qui passeront par ces institutions en 1932 (sur 30 millions). On apprend à l'enfant des crèches dans l'âge scolaire, on développe la propagande dans l'esprit des enfants; le grand centre d'intérêt, c'est le « travail »; on lutte contre l'abus du merveilleux et on donne aux écoliers les habitudes de la vie sociale. Des camarades plus âgées les encadrent aux fêtes générales, telles que le 1^{er} mai, l'anniversaire de la Commune, de la révolution d'octobre.

Sept années d'enseignement sont prévues. Depuis deux ans, l'instruction primaire est obligatoire. Des vêtements et des vivres sont distribués aux écoliers indigents.

Pour faciliter le contact permanent avec la production, avec la vie réelle, les écoles sont sur le point d'être rattachées à des usines dans les villes, à des fermes-écoles à la campagne. Les organisations des jeunes pionniers (1/8 des écoliers) ont une activité débordante, du point de vue politique; elles ont leur loi, leur éthique, leur vie collective, leur hymne: « Toujours prêt! »

A 12 ans, l'enfant des champs peut entrer dans la vie productive; en ville à 16 ans. A 14 ans, pour travailler, il faut une autorisation de l'inspecteur du travail. L'horaire comprend 4 heures de besogne quotidienne, de 14 à 16 ans, et 6 heures de 16 à 18 ans. Le travail nocturne et les heures supplémentaires sont interdits, comme toute occupation dans une industrie dangereuse. Les apprentis sont suivis du point de vue médical et bénéficient de 4 semaines de congé. De 12 à 16 ans, l'organisation scolaire est encore inachevée, et beaucoup de vagabonds se recrutent parmi les jeunes gens mal dirigés; la cause principale de l'état de choses actuel est la pénurie des instituteurs.

Les institutions pour enfants délinquants et difficiles sont encore insuffisantes, faute de personnel bien préparé. Les juges des enfants examinent les cas de concert avec un médecin, un pédagogue, un membre du parti communiste et un représentant des organisations de jeunesse.

L'éducation telle que les Soviets l'ont comprise a pour but de former des propagandistes, des travailleurs. On va au-devant de la jeunesse pour la dresser à la rationalisation collective.

Nous n'avons pas le loisir de reprendre ici tous les points intéressants de l'exposé très objectif et documenté de M. Méquet.

Retenons cette tendance de rendre l'école vivante, en la rapprochant des centres de travail: les usines, la ferme-école. Cette conception que Dewey, le célèbre philosophe et éducateur américain, a lui-même défendue, et qu'il relève avec une certaine admiration dans son récent livre sur l'éducation au pays des Soviets, ne peut que réjouir tous les partisans de l'école active, telle qu'on la prône aujourd'hui.

La surveillance médicale des apprentis, les congés payés, l'organisation des tribunaux pour enfants, etc., sont des mesures excellentes.

Quant à la formation par les crèches, qui relève en définitive la famille à l'arrière-plan, nous nous permettons de douter de sa bonne influence sur le développement harmonieux de l'enfant. On sait combien les jeunes enfants souffrent de l'absence de l'affection maternelle dès qu'on les élève en masse. Or, aucune enquête, du moins à la connaissance de M. Méquet, ne nous renseigne sur les résultats de l'éducation telle qu'elle est comprise maintenant. Si les nécessités de la production poussent l'U.R.S.S. à la désagrégation du foyer, nous ne pensons pas qu'il y ait là une formule heureuse du point de vue de l'éducation. Le jeune enfant, de multiples observations le prouvent, a un besoin profond de sa mère, et notre effort doit tendre, contrairement aux tendances soviétiques, à donner à toutes les mères le moyen de remplir leur véritable fonction.



DE-CI, DE-LÀ

Le latin et l'éducation des jeunes filles.

Sujet de thèse, non seulement d'ordre pédagogique, mais encore féministe, celui qu'a défendu avec une belle crânerie M^{me} Wibl-Gallard, le 18 février dernier, à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, pour obtenir le doctorat ès lettres. Attaquée par quatre professeurs spécialistes, MM. André Oltramare, Jules Dubois, Pierre Bovet, et Ch. Bally, M^{me} Wibl a vigoureusement soutenu ses idées et ses expériences, qui apporteront sans doute quelque émoi dans les milieux pédagogiques, et sur lesquelles nous reviendrons prochainement, dans une étude spécialement consacrée à cette très intéressante thèse.

Un anniversaire.

Une de nos abonnées nous prie d'attirer l'attention de nos lectrices sur le soixantième anniversaire récemment célébré du Collège Lucie-Berger, à Strasbourg. Fondé en 1871, cette institution a constitué une remarquable pension-école pour la jeunesse féminine protestante d'Alsace qui y a trouvé pendant trois générations, non seulement une solide instruction, mais aussi une éducation sérieuse, développant la conscience et trempant les personnalités. Actuellement, ce collège toujours rattaché à l'œuvre des Diaconesses, qui l'a fondé, compte 550 élèves et 45 professeurs, et la liste des candidates reçues aux divers examens officiels (baccalauréats, brevets d'enseignement, cours normal pour frobeliennes) prouve que l'excellence de son enseignement est restée à la hauteur des traditions.

Une Association des anciennes élèves compte actuellement 700 membres, et nous ne serions pas étonnée qu'un certain nombre de nos lectrices se trouvent parmi elles.

Au temps de Nabuchodonosor.

M^{me} G. Tabouis, journaliste, archéologue et auteur d'ouvrages dont on a beaucoup parlé, n'est plus une inconnue pour ce journal, ni pour le public cultivé de Genève. Il y avait donc foule dans la salle de conférences du Musée pour l'entendre lorsqu'elle parla de la finance dans l'antique Babylone.

Ville éminemment matérialiste, ville où l'argent et toutes les transactions d'affaires occupaient une place prépondérante, si bien qu'entre mille et mille briques gravées — témoignages vivants de leurs contrats et de leur correspondance — les Chaldéens n'en ont guère laissé que trois qui soient des lettres d'amour. Cela, du moins, pour ce qu'on a retrouvé dans les fouilles.

Les hommes de finance, à Babylone, étaient généralement des prêtres, qui s'entendaient fort bien à exploiter la crédulité des fidèles et à vivre utilitairement. Tel celui qu'évoqua la conférencière dans son brillant tableau d'un piasse lointain, homme attaché fortement aux biens de ce monde et qui épousa pour sa belle dot une fille boteuse.

Citons, à ce propos, une coutume qui montre éloquentement la situation peu enviable des femmes dans la capitale du roi Nabuchodonosor: à Babylone, jolies ou laides, elles se mariaient toutes. Mais comment. A l'âge voulu, certain jour de l'an, on les rassemblait comme du bétail et on les vendait à la criée. Les prix forts payés pour les favorisées de la nature servaient aux désertées physiquement à compenser leurs tares, et c'est ainsi que pas une ne restait sans époux.

M.-L. P.

Correspondance

Une rectification à l'« Annuaire des Femmes suisses »

Bâle, février 1932.

Chère Rédactrice,
Serez-vous assez aimable pour prier de ma part celles de vos lectrices qui possèdent le dernier volume de l'Annuaire des Femmes suisses (1930-31) de bien vouloir découper la rectification ci-après, concernant les droits des femmes dans le canton de Neuchâtel, et de la coller à la page 111 de ce volume, après le 2^{me} paragraphe concernant l'autorité tutélaire, paragraphe auquel cette rectification constitue en même temps un complément. En effet, quelques légères erreurs se sont glissées dans la compilation des droits des femmes à l'élégibilité dans les Commissions municipales et cantonales, et dans les autorités ecclésiastiques, erreurs que je tiens à rectifier ici.

Recevez, etc.

Elisabeth VISCHER-ALIOTH.

N.-B. — Outre les attributions qui lui sont

conférées par le Code civil suisse, l'autorité tutélaire a les compétences suivantes:

« L'autorité tutélaire est l'autorité compétente pour procéder au jugement des mineurs âgés de 10 à 18 ans ou pour prendre à leur égard les mesures disciplinaires prévues par la présente loi. (Loi concernant la repression des délits commis par les mineurs. Du 31 mai 1917, Art. 2).

« Le président du Tribunal de district procède à l'instruction des actions en divorce et en séparation de corps. (C. C. Art. 137 à 158). Pour les débats au fond et le jugement de ces causes, le président du Tribunal siège avec deux juges désignés en la personne des assesseurs de l'autorité tutélaire. (Loi portant modification de l'organisation judiciaire. Du 7 avril, 1925, Art. 15).

14 femmes font partie de Commissions d'assistance, d'hôpitaux, d'orphelins, de chômage, de surveillance du cinéma.

Par contre, les femmes ne sont malheureusement pas éligibles en matière ecclésiastique, ni dans l'Eglise nationale, ni dans l'Eglise indépendante.



Association Suisse
pour le
Suffrage Féminin

Conférences de M^{me} Vallé.

Cette année encore, M^{me} Vallé-Genairon, de Mâcon, la distinguée présidente de la Fédération du Sud-Est de l'Union française pour le Suffrage féminin, a bien voulu venir à nous, affronter les températures glaciales de nos montagnes, pour faire entendre la voix du suffrage dans les cantons du Valais et de Fribourg.

Les devoirs de la femme d'aujourd'hui et le rôle de la femme dans la famille et la société furent les sujets qu'elle développa successivement à Sten, Martigny, Bulle et Fribourg. Le public, très nombreux à chacune des conférences, fut captivé tant par l'éloquence et le charme des paroles de l'oratrice, que par la justesse des idées qu'elle exprimait, et des applaudissements prolongés lui ont montré combien ses exposés ont été appréciés. Même certains électeurs, pas encore entièrement acquis à l'idée du suffrage féminin, durent rendre hommage au bien-fondé et à la modestie avec laquelle M^{me} Vallé formule ses revendications. Des discussions intéressantes et courtoises suivirent la conférence en différents endroits.

L'Association suisse pour le Suffrage féminin exprime à M^{me} Vallé des remerciements chaleureux pour le grand effort qu'elle a fait, et le grand travail qu'elle a fourni durant ces quelques jours, passant d'une conversation à l'autre, d'une visite à la suivante, tâchant de faire partager ses convictions aussi féminines que féministes à tous ceux qui ont eu le plaisir de l'approcher. Nos vœux sincères pour le succès de ses efforts la suivent chez elle, comme chez nous.

A. LEUCH.

Nos lectrices nous sauront gré de reproduire ci-après quelques extraits d'un article publié par le Confédéré, de Martigny, au sujet de la conférence de M^{me} Vallé. (Réd.)

... Autant, si ce n'est plus que l'homme, la femme prépare l'avenir de la race. C'est elle qui assure la plus large part dans l'éducation des enfants et qui contribue ainsi à en faire des citoyens. Et le pays sera demain ce que seront les enfants qu'on lui aura préparés. Vérité trop évidente.

La véritable et bonne politique — et non cette mesquine politiciannerie personnelle de disputes et de bas intérêts que M^{me} Vallé a flagellée en quelques traits de fine mais mordante ironie, — la vraie politique disons-nous, après la conférencière féministe, consiste à rechercher sincèrement, avec ardeur, les meilleures solutions aux problèmes capitaux d'importance universelle: l'éducation des jeunes, la protection de l'enfance malheureuse et abandonnée qu'il s'agit d'empêcher de choir prématurément dans la vice, la lutte contre les grands fléaux qui désolent l'humanité: pauvreté, tuberculose, alcoolisme, péril vénérien, prostitution, taudis, etc., toutes les plaies qui s'engendrent souvent les unes les autres.

La mère des futurs soldats, par exemple, n'est-elle pas aussi bien que l'homme attentive aux efforts de notre pauvre humanité pour se prémunir contre le retour de la guerre, le plus atroce des fléaux, engendré par la malignité des hommes? La législation de la famille et celle du divorce sont également d'un intérêt primordial pour la femme. Et les questions de bienfaisance, d'assistance, d'assurances sociales, pour la solution desquelles le sentiment doit s'harmoniser avec la raison, ne devraient-elles pas être familières aux dames comme aux messieurs?

C'est pour la femme cultivée, a dit M^{me} Vallé, une sorte de désertion et même de lâcheté, que de passer aujourd'hui avec une superbe indifférence à côté des plus importants problèmes contemporains, de la solution heureuse desquels dépend l'avenir de nos enfants.

A travers les Sociétés féminines.

Union des Femmes de Genève.

Plusieurs conférences de genres différents viennent d'avoir lieu et sont encore annoncées. Signaux de la vie sur Genève aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles, obligamment données par M. Louis-Blondel, archéologue, au profit de la caisse de l'Union. Il fait bon, lorsqu'on habite la ville internationale par excellence, se remettre de temps à autre dans l'histoire de la cité, surtout lorsque celle-ci est présentée de façon vivante et attrayante, et accompagnée de belles projections lumineuses. Les faubourgs au XV^e siècle, le Grenier à blé, la tour Baudet, d'autres lieux aimés, ont ainsi défilé devant nos yeux.

Samedi 13 février, après le thé mensuel, M^{me} Henri Johannot fit une causerie pleine d'esprit, d'observation et de sens psychologique sur ce sujet: La responsabilité des parents dans la création des liens entre frères et sœurs. L'entretien qui suivit cette conférence et qui fournit un échange de vues entre plusieurs mères de famille prouva une fois de plus l'utilité qu'il y a à entendre exposer certains sujets toujours à l'ordre du jour dans toutes les familles dignes de ce nom.

R. B.

La nouvelle « Maison des Amies », à Neuchâtel.

Après plus d'un demi-siècle d'existence, le Hame des Amies de la Jeune Fille de Neuchâtel, le plus ancien de la Suisse, vient d'être complètement rénové, et les « Amies » ont convié à son inauguration les autorités cantonales et communales, ainsi que les représentantes de diverses Sociétés féminines. Cette utile institution n'a pas quitté l'antique et belle maison de la Promenade Noire. Pourtant il y a loin, de l'ancien « Secours » — M^{me} Bouvier lit quelques articles du règlement d'alors qui donnent une idée de son austerité — à la demeure actuelle, avec ses chambres pimpantes et claires, tout ensoleillées, et répondant aux exigences de l'hygiène moderne. Il ne s'agit plus, d'ailleurs, d'y loger pour un court stage des domestiques en quête de place, mais des écolières, des employées de bureau ou de magasin, etc. Salle à manger, bureaux, tout a été embelli. Une heureuse innovation est constituée par une salle du rez-de-chaussée mise à la disposition de toutes les jeunes filles qui veulent y passer leurs loisirs.

C'est dans cette salle que s'est déroulée, le 26 février, la cérémonie d'inauguration. Ouverte par M^{me} Michaud, présidente, elle fut continuée par une méditation religieuse de M. S. Robert, pasteur, et un discours de M^{me} Dutoit, présidente de l'Union suisse des Amies de la Jeune Fille. M^{me} Etienne Bauer, chanta d'une voix s'épanouissant un air de Haendel, M. Perrin, président du Conseil communal, félicitant les « Amies » d'avoir mené à bien leur entreprise, se plut à reconnaître les services rendus à la cité par l'initiative privée, et spécialement par celle des femmes. En leur rendant hommage, les suffragistes ne peuvent s'empêcher de joindre à leurs vœux de prospérité le souhait de voir ces services reconnus et amplifiés par des droits correspondants.

E. P.

Carnet de la Quinzaine

Mercredi 9 mars:

LAUSANNE: Lycéum-Club, 2 bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 30: Aperçu d'instruction civique, par M^{me} Linette Comte, avocate.

Vendredi 11 mars:

GENÈVE: Station d'émission Radio suisse-romande: 17 h. 15 à 17 h. 30: Les femmes et le cinéma, causerie par M^{me} Dreyfus-Barney (Paris), présidente de la sous-Commission du Cinéma du Conseil International des Femmes.

Mardi 15 mars:

FLÉURIER: Salle du Musée, 20 h. 15: Le Banc des Mineurs, film suffragiste en un prologue et quatre parties. Commentaire par M^{me} Ernest DuBois.

Mercredi 16 mars:

LAUSANNE: Lycéum-Club, 2 bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 30: Aperçu d'instruction civique, par M^{me} Linette Comte.

NEUCHÂTEL: Restaurant sans alcool, 20 h. précises: Dernière séance du Cours de droit usuel de M^{me} Tell Perrin, lic. en droit: Droits de succession. — Thé après la séance.

IMPRIMERIE R. CHTER. — GENÈVE

FIANCÉES !

Vous désirez certainement acquérir un trousseau de très belle toile, pouvant durer longtemps et d'un bon goût éprouvé, et vous voudrez qu'il soit richement brodé et d'une exécution parfaite.

Il est de votre intérêt de profiter de mes prix très réduits pour effectuer vos achats.

Pour réaliser ce désir adressez-vous à

MAX MAIER .. 49, Rue du Rhône. (III^{me}) .. Genève .. Tél. 52.730
Echantillons et voyageurs à disposition